



Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-051

Procédé : **Sole-In**

Avec modules CP SOLAR, CPS XXXM36, CPS XXXP30

Titulaire : Société CP SOLAR EUROPE, 176 Grande Rue, Parc d'Activités 55 – FR-76170 SAINT NICOLAS DE LA TAILLE

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-051. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "Sole-In" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

- Utilisation en France européenne pour hors zone de montagne caractérisée par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible et moyenne hygrométrie.
- Pente de 15° à 65°.
- Les abergements sont à définir au cas par cas.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification, pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, des sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales, en rives et à l'égout notamment, en appliquant les charges admissibles suivantes :

975 Pa charge ascendante

1200 Pa charge descendante

la stabilité propre de l'installation peut être correctement assurée.

Dans le cas où le générateur ne va pas jusqu'à l'égout, la charge de neige est à pondérer d'un coefficient 1,6.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-051 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 04/08/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-051.